



Cadre en congé parental à 80%

Par **biloup**, le **28/01/2010** à **15:46**

Bonjour,

j'ai demandé à mon employeur la modification de mon congé parental en congé parental à temps partiel (80% avec mercredi chez moi) je suis cadre et auparavant, je faisais 39 h par semaine avec 1RTT par mois. Je pensais qu'à 80%, je devais faire 31H et 12min par semaine et n'avoir plus que 9.5RTTs par an. Mon employeur m'a mis le doute et je voudrai savoir à quoi correspondrait exactement le 80% ?

je suis censée reprendre le 1er mars et j'attends depuis 2 semaines la réponse claire et écrite de mon employeur. Doit il me faire mon avenant tout de suite ?

Pour info, je dépends de la convention 3025.

Un autre problème apparait pour la planification des vacances d'été. Devant signer le contrat annuel avec ma nourrice, je dois planifier à l'avance mes congés. Ma nourrice prend 3 semaines en aout et je voudrai faire de même pour simplifier la garde des enfants. A quelle date au plus tard peut il me répondre ?

merci par avance pour toute réponse